AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Marc Brosseau (ex-membre no 8916) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine des installations septiques.

Monsieur Brosseau, dont le domicile professionnel était situé à l'Île-Bizarre, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 20 novembre 2008. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

